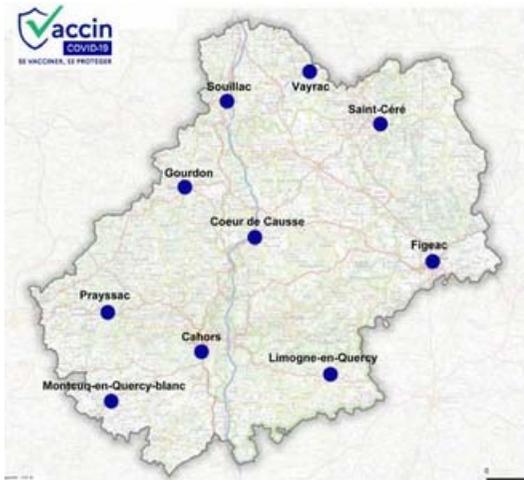


Tenir ensemble.

JANVIER 2021 - La lettre de l'État dans le Lot

COVID-19 : La vaccination a débuté dans le Lot



À la suite des annonces du gouvernement, la préfecture du Lot a mis en place une campagne de vaccination visant en priorité les plus fragiles. Sur l'ensemble du département, dix centres de vaccination ont ouvert. Ils se situent à Cahors, Gourdon, Vayrac, Saint-Céré, Figeac, Coeur de Causse, Prayssac, Limogne-en-Quercy, Montcuq-en-Quercy-Blanc, Souillac.

Le déploiement de la campagne de vaccination se fait par étape. La première étape a concerné les personnes âgées en établissements (EHPAD et USLD). Depuis le 7 janvier, les aides à domicile et les personnels de santé peuvent se faire vacciner. Depuis le 18 janvier, les âgées de plus de 75 ans ne résidant pas en établissement de santé peuvent se faire vacciner. Le détail de ces étapes est disponible sur : <http://www.lot.gouv.fr/strategie-vaccinale-dans-le-lot-a13189.html>.

Au 28 janvier, 5 615 personnes ont été vaccinées dont 1 517 résidents d'établissements pour personnes âgées, 2 056 professionnels de santé et 2 042 personnes âgées de plus de 75 ans, ne résidant pas en établissement. Cela représente plus de 3,2 % de la population lotoise.

Un numéro unique national est également disponible afin de se renseigner sur la vaccination et trouver un centre au 0800 009 110, joignable sept jours sur sept, de 6h à 22h.

FRANCE RELANCE : Des appels à projets pour tous



Afin d'informer les entreprises, collectivités, associations et particuliers qui souhaitent bénéficier des financements du plan France Relance au travers de leurs projets, une [rubrique dédiée a été créée sur le site internet des services de l'État dans le Lot](#).

Elle est très régulièrement alimentée par les **nombreux appels à projets en cours**, en matière d'agriculture, d'industrie, d'emploi, de cohésion sociale...

Les sous-préfets des arrondissements se tiennent à la disposition de l'ensemble des entreprises, collectivités et associations afin de participer à la construction de leurs projets et les aider à définir leurs besoins.

Le préfet du Lot s'est rendu le 11 janvier à Lacapelle-Marival afin de promouvoir l'aide financière apportée par le plan France Relance pour la réalisation de deux projets sur la commune :

- l'extension de la maison de santé pluridisciplinaire ;
- le renouvellement du parc automobile des forces de l'ordre.

Il a, par la suite, le 25 janvier, apposé un panneau France Relance à l'entreprise G. Pivaudran, lauréate de l'appel à projets "France Relance et territoire d'industrie.



APPEL À PROJETS : Prévention de la délinquance



Le plan départemental de prévention de la délinquance fixe pour la période 2020-2024 les domaines d'actions qui ont été définis comme une priorité par l'État. Toute action menée dans ce cadre peut se voir accorder une subvention de l'État sous réserve de répondre à un certain nombre d'enjeux. La liste exhaustive de ces enjeux est disponible sur : <http://www.lot.gouv.fr/appel-a-projet-prevention-de-la-delinquance-2021-a-12593.html>.

Ces domaines d'interventions sont la lutte contre les drogues et les conduites addictives, la prévention de la délinquance et de la radicalisation ainsi que la lutte contre l'insécurité routière. Cet appel à projets s'adresse principalement aux associations. Les projets d'actions doivent être déposés avant le 15 mars.

POLITIQUE DE LA VILLE : L'appel à projets 2020



La crise du COVID a des conséquences sanitaires et économiques lourdes. Pour anticiper les effets négatifs et l'épidémie sur l'économie et sur le volet social, l'appel à projets "Politique de la ville" s'inscrit dans une stratégie d'accompagnement des personnes les plus impactées par la crise.

Ces appels à projets doivent s'inscrire dans au moins une des trois priorités énoncées par l'État, disponible sur : <http://www.lot.gouv.fr/appel-a-projets-politique-de-la-ville-2021-a-12694.html>. Elles ont pour objectifs l'employabilité des habitants des quartiers prioritaires, la lutte contre le repli sur soi pour favoriser le vivre ensemble, enfin la création de conditions pour la réussite éducative.

La pluralité des porteurs de projet, associations, bailleurs, collectivités territoriales et établissements publics, permet de répondre efficacement aux besoins de la ville. Le projet d'action doit être saisi avant le 5 février 2021.

TERRITOIRES : 19 Petites villes de demain dans le Lot



Dans le cadre du dispositif "Petites villes de demain", 19 communes du Lot ont été retenues. Ce programme a pour but la revitalisation de ces communes et de leurs centre-villes. Le Lot faisant partie des départements dits ruraux, ce programme permettra la mise en valeur de la ruralité à travers ces communes fortement ancrées dans leur territoire.

Les 19 communes sont Gourdon, Souillac, Saint-Céré, Martel, Gramat, Biars-sur-Cère, Bretenoux, Lacapelle-Marival, Cajarc, Puy-l'Évêque, Prayssac, Coeur de Causse, Limogne-en-Quercy, Lalbenque, Cazals, Salviac, Castelnau-Montrairier-Saint-Alauzie, Montcuq-en-Quercy-Blanc, Luzech. Les villes de Cahors et Figeac avaient déjà été intégrés au dispositif "Actions Coeur de ville" en 2017.

Enfin, pour rappel le dispositif tourne autour de trois piliers : un appui global à l'ingénierie de la ville, un financement public et privé, enfin la mise en place d'un réseau "le club des petites villes de demain".

800 suspensions administratives du permis de conduire en 2020



Dans chaque département, le préfet peut décider de [suspendre le permis de conduire](#) d'un individu pour une durée qui n'excède pas un an soit pour des raisons médicales, soit après la constatation d'une infraction grave au Code de la route. Il s'agit d'une mesure administrative de sûreté, visant à écarter momentanément de la route un conducteur dont le comportement est considéré comme dangereux et éviter, ainsi, qu'il ne commette de nouvelles infractions. Tous les mois, dans la lettre de l'État, nous diffusons le nombre de permis de conduire suspendus par la préfecture du Lot.

2020 :



Chiffres non consolidés

Suivez les services de l'État du Lot sur Internet :



Service-Public.fr
La site officiel de l'administration française



Cette lettre a été réalisée par les chargés de communication des services de l'État du département du Lot.

Si vous souhaitez vous abonner ou vous désabonner de cette lettre, envoyez un courriel à l'adresse suivante : pref-communication@lot.gouv.fr

Pour toute remarque ou suggestion, vous pouvez adresser un courriel à la même adresse.

Tous droits de reproduction réservés